

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 7

Date de la convocation: 10/04/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves  
MALRIC*

Votants: 7

Pour: 7

**Présents :** Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

**Représenté (e)(s):**

Abstentions: 0

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL  
ÉPOUSE FRAISSE

**Secrétaire de séance:** Magali COMBY

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - \_pradines - 2024\_DE\_24

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 47	Autres réseaux	-8075.00	
21538 - 31	Autres réseaux	-2600.00	
21538 - 49	Autres réseaux	2600.00	
2182 - 50	Matériel de transport	8075.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_24-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024  
et publié ou notifié le 24 avril 2024

AGEDI  
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 24/04/2024  
012-211200225-20240419-2024\_DE\_24-DE